Ville de
HAYANGE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

I. LE CONTEXTE NATIONAL ET LA LOI DE FINANCES 2018

II. LE CONTEXTE HAYANGEOIS ET LES PERSPECTIVES FINANCIERES

III. LES PROJETS POUR LA VILLE ET LES HAYANGEOIS

Ville de
HAYANGE

INTRODUCTION

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la ville est inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal.

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, en a modifié les modalités de présentation. Il est ainsi spécifié, à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales : « Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.»

La présentation d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) est désormais obligatoire. Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit également présenter plus de détails sur les dépenses induites par la gestion des ressources humaines. Ces informations doivent désormais faire l'objet d'une publication. Enfin, la présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique.

Le rapport d'orientation budgétaire constitue une opportunité de présenter les orientations de l'année à venir et de rappeler la ligne de conduite et les objectifs de long terme de la municipalité. Le débat d'orientation budgétaire donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité. Le présent document, remis à chaque élu doit permettre, dans une totale transparence et dans les meilleures conditions, de préparer, le vote du BP. Il est proposé d'étudier le contexte national imposé aux communes (I), puis les données spécifiques au contexte Hayangeois et les perspectives financières pour notre ville (II), enfin de définir les projets pour nos services publics pour l'année à venir (III).

Ville de
HAYANGE

I. LE CONTEXTE NATIONAL ET LA LOI DE FINANCES 2018

1. La programmation des finances publiques 2018-2022

a. Le scénario macroéconomique de la loi de finances 2018

Le taux prévisionnel de croissance en volume pour l'année 2018 serait de 1.7% après une révision de celui de 2017 à 1.7% et le constat de 1.6% pour l'année 2016. La demande mondiale à destination de la France progresserait de 4% en 2018 comme en 2017. La croissance de l'emploi permettrait une hausse du pouvoir d'achat de 1.4% sur l'année 2018 après une hausse de 1.7% et 1.8% respectivement en 2017 et 2016, ainsi qu'un dynamisme sur les recettes fiscales du budget de l'Etat. L'investissement des entreprises progresserait de 3.7% tout comme en 2017. L'emploi total devrait progresser de 135 000 postes en 2018. Enfin l'inflation évoluerait de +1.0% comme en 2017.

	2017	**2018**
Croissance PIB en volume	1.7%	1.7%
Indice des prix à la consommation	1.0%	1.0%
Masse salariale privé	3.3%	3.1%
Consommation finale des ménages	1.3%	1.4%
Prix du baril du pétrole	52 $	52 $
Taux de change dollar/euro	1.13	1.18

Les risques de ces prévisions :
Si le Haut Conseil des finances publiques considère que les prévisions des indicateurs macroéconomiques sont prudentes et raisonnables, une évolution à la hausse du baril de pétrole accompagnée d'une évolution plus importante du taux de change dollar/euro auront un impact sur le budget de l'Etat. Par ailleurs, le « Brexit » pourrait avoir des conséquences néfastes sur le niveau des exportations françaises. Enfin le niveau de confiance des ménages et des entreprises reste à confirmer.

b. Une nouvelle donne pour les Collectivités Territoriales

Les objectifs généraux de la loi de programmation des finances publiques : nouvelles contraintes sur les finances locales.

en % du PIB	2018	2019	2020	2021	2022
Déficit public total	-2.60	-3.00	-1.50	-0.90	-0.20
Dont administration centrale	-3.3	-4.0	-2.7	-2.4	-1.9
Dont administration locale	0.1	0.2	0.3	0.6	0.8
Dont administration de sécurité sociale	0.5	0.8	0.8	0.8	0.8
Dette des administrations publiques	96.80	97.10	96.10	94.20	91.40
Dont administration centrale	79.5	81.4	82.0	82.0	81.3
Dont administration locale	8.3	7.8	7.2	6.4	5.4
Dont administration de sécurité sociale	9.0	7.9	6.8	5.8	4.7
Dépense publique consolidée	53.90	53.30	52.50	51.80	50.90
Dont administration centrale	24.3	23.8	22.7	22.3	21.9
Dont administration locale	10.9	10.8	10.5	10.2	10.0
Dont administration de sécurité sociale	25.9	25.6	25.1	24.8	24.5
Taux de prélèvement obligatoire	44.30	43.30	43.60	43.60	43.60

La trajectoire des finances publiques, affichée à travers ces 4 agrégats essentiels montre clairement la volonté du gouvernement de réduire la dépense publique au profit d'un désendettement fort des collectivités territoriales. A l'inverse, la dette de l'Etat augmenterait significativement.

De nouveaux objectifs mais sans contraintes :
Un double objectif est affiché dans le projet de loi de finances 2018. Il s'agit tout d'abord de l'objectif d'évolution de la dépense locale (ODEDEL) quinquennal. Ce dernier est fixé à 1.2% sur les dépenses de fonctionnement sur toute la période 2018-2020. A noter que pour les 340 plus grandes collectivités, une contractualisation avec l'Etat est rendue obligatoire (Hayange n'est pas concerné mais la contractualisation reste une option).
Cet objectif de 1.2% peut être modulé selon 3 critères (évolution de la population, revenu moyen par habitant et l'évolution des dépenses entre 2014 et 2016).

En cas de non-respect de ces règles, des ajustements individuels pourraient impacter les concours financiers ou les ressources fiscales des collectivités territoriales.

Parallèlement, l'objectif de réduction du besoin de financement des administrations publiques locales affiché à 2.60 milliards d'euros par an, impose aux Collectivités Territoriales d'affecter la limitation des dépenses de fonctionnement à leur désendettement. Pour ce faire, l'Etat a introduit dans la loi un plafond sur un ratio de solvabilité pour encadrer les

budgets locaux, la capacité de désendettement. Exprimé en année, il s'agit du rapport entre l'encours de dette et l'autofinancement brut.

Capacité de désendettement	Type de collectivité
12 années	Communes de + de 10 000 habitants et EPCI de + de 50 000 habitants
10 années	Les départements et la Métropole de Lyon
9 années	Les régions, les collectivités de Corse, de Guyane et de Martinique

2. Les mesures de la loi de finances 2018

a. Les transferts financiers de l'Etat vers les Collectivités Territoriales

L'article 13 de loi de programmation des finances publiques fixe une évaluation assimilée à un plafond des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales :

En milliards d'euros	2018	2019	2020	2021	2022
Concours financiers de l'Etat	48.11	48.09	48.43	48.49	48.49

Cette évaluation tient compte du fonds de compensation de la TVA et du transfert de TVA aux Régions, au département de Mayotte et aux collectivités territoriales de Corse, de Martinique et du Guyane (art.149 loi de finances 2017).

Evolution des principales composantes :

En million d'euros	2017	2018	Evolution	Observations
Dotation Globale de Fonctionnement	30 860	27 051	- 3 709	Suppression DGF Région
FCTVA	5 524	5 612	+88	
Mission Relations avec les Collectivités Territoriales	4 213	3 781	-432	Suppression fonds soutien régional
Autres dotations et dotations d'ajustement	7 990	7 664	-326	Dotations d'ajustement
TVA des régions		4 123		Transfert de TVA

La dotation globale de fonctionnement ne fera plus l'objet d'une diminution dans le cadre du redressement des finances publiques.

Parallèlement les dotations de péréquation verticale (Dotation de Solidarité Urbaine, Dotation de Solidarité Rurale) sont abondées chacune de 90 millions d'euros. D'autres dotations dont la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) sont également en augmentation respectivement de 72 et 127 millions d'euros. Enfin la prolongation de la compensation de l'exonération en 2017 de la taxe d'habitation, liée à la suppression de la demi-part des veufs/veuves, entraine un financement équivalent sur 2018.

Ainsi les dotations d'ajustement (Dotation de Compensation de Réforme de la Taxe Professionnelle...) auront pour objectif de financer ces abondements de dotations et d'exonérations à hauteur de 293 millions d'euros.

b. Le nouveau dégrèvement sur la taxe d'habitation

La taxe d'habitation n'est pas supprimée mais fera l'objet d'un dégrèvement progressif pour les contribuables les plus modestes à compter de 2018. L'abattement sera de 30% en 2018 puis 65% en 2019 pour un abattement de 100% à partir de 2020.

Impact de la réforme :

-Effet neutre sur les budgets locaux car il s'agit d'un dégrèvement et non d'une exonération.
-le dégrèvement sera basé sur les bases fiscales de l'année en cours et sur le taux d'imposition voté l'année 2017.
-une hausse du taux d'imposition à la taxe d'habitation entrainera une contribution supplémentaire ou nouvelle pour le contribuable.

Les écueils de la réforme :

-les effets de seuil seront importants au vu de la fourchette du revenu fiscal de référence pour une personne seule arrêté à 27 000 € (43 000 € pour un couple) et pour un dégrèvement total et 28 000 € pour un assujettissement complet (45 000 € pour un couple).
-le lien entre le contribuable et la collectivité disparait pour une grande partie de la population
-le mécanisme de plafonnement existant perdure au long de la période transitoire pour disparaitre en 2020.
-une réelle incompréhension du contribuable quant à cette réforme pourrait naître (perte d'une demi-part, hausse des taux, passage du seuil...)

Ville de
HAYANGE

c. Autres mesures

-L'évolution des bases fiscales se fera par l'application d'un coefficient issu de l'Indice des Prix à la Consommation Hors tabac (IPCH) de l'année n-1 et n-2 constaté en novembre (pas d'actualisation régressive).
-Exonération des entreprises réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 5 000 € à la Cotisation minimum Foncière des Entreprises (perçue par l'Agglomération).
-Pérennisation de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).
-Plafonnement en euros courants du Fonds de Péréquation Intercommunale et Communales (FPIC) à 1 milliard d'euros.
-Revalorisation de la dotation pour les titres sécurisés (8 580 € par station).

II. LE CONTEXTE HAYANGEOIS ET LES PERSPECTIVES FINANCIERES

1. Les dépenses réelles de fonctionnement et l'évolution des effectifs

	2016	2017	2018	2019	2020
011 Charges à caractère général	4 459 321 €	4 562 389 €	4 652 050 €	4 600 000 €	4 550 000 €
012 Charges de personnel, frais assimilés	7 929 506 €	7 852 964 €	7 764 000 €	7 600 000 €	7 400 000 €
014 Atténuations de produits	114 299 €	155 244 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
65 Autres charges de gestion courante	1 345 622 €	1 332 609 €	1 415 500 €	1 415 000 €	1 415 000 €
66 Charges financières	500 657 €	455 203 €	457 721 €	405 548 €	434 595 €
67 Charges exceptionnelles	3 008 €	3 544 €	33 500 €	33 500 €	33 500 €
Total dépenses réelles de fonctionnement	14 352 413 €	14 361 954 € 0.06% + 9 541 €	14 522 771 € 1.1% +160 818€	14 254 548 € -1.8% -268 223€	14 033 595 € -1.6% - 220 952 €

Les dépenses réelles de fonctionnement sont maitrisées en 2017 avec une hausse limitée en euros de 9 541 €. Sans une augmentation défavorable du Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (chapitre 014), la commune de Hayange aurait réussi à diminuer ses dépenses réelles de fonctionnement.

a. Les dépenses à caractère général augmentent sous l'effet de notre volonté d'améliorer les différentes voiries et trottoirs de la commune (+91 000 €).
Par ailleurs des impératifs réglementaires comme la géolocalisation des réseaux avant travaux (+30 000 €) impactent les charges générales.

Ville de
HAYANGE

Enfin, les coûts liés aux fluides (eau, énergie…) sont en augmentation de 12 100 € mais sont liés à une fuite d'eau exceptionnelle.

En 2018, la prévision des dépenses générales devrait se situer à 4.65 millions d'euros soit une prévision légèrement supérieure à la réalisation de l'exercice 2017. En effet la commune poursuivra l'amélioration des voiries et trottoirs, lancera le local jeune et devra intégrer les contraintes réglementaires liées à l'Etat Civil et à la géolocalisation des réseaux.
Les années suivantes, la commune engagera un processus de diminution des dépenses par la rationalisation des achats.

b. Les charges de personnel sont en diminution sous l'effet des départs en retraite et d'une gestion efficace des remplacements et des maladies. Malgré la fin des contrats aidés, la commune maintient les services aux publics en proposant la stagiarisation des agents quand cela est nécessaire. L'objectif de la commune sera de continuer à réduire les charges de personnel jusqu'en 2020.

Evolution constatée des effectifs par filière au 01/01 :

Filière	**Année**				
	2014	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**
Administrative	45	40	41	41	43
Animation	2	2	2	2	3
Contrat aidé	25	29	31	40	21
Culturelle	1	1	1	1	1
Médico-sociale	18	18	10	9	7
Police municipale	5	5	3	5	5
Sociale	4	5	4	4	4
Sportive	1	1	1	1	1
Technique	158	142	129	123	125
Total général	**259**	**243**	**222**	**226**	**210**

La structure des effectifs : année 2017

Agé / sexe :

Hommes	88	Titulaires et stagiaires +28h / semaine
Femmes	68	
Hommes	16	Contractuels
Femmes	17	
Hommes	9	Emplois aidés
Femmes	12	

Ville de
HAYANGE

Catégorie d'emploi et filière :

Catégorie d'emploi

A	9
B	29
C	151

Filière

Administrative	43
Technique	125
Culturelle	1
Sociale	4
Médico-sociale	7
Animation	3
Sportive	1
Police municipale	5

Emplois aidés :

Contrat d'avenir	3
Contrat Unique d'Insertion	17
Contrat d'apprentissage	1

La rémunération des agents : année 2017

Rémunération brute globale : 4 734 000 €
dont

Le traitement indiciaire	3 098 000 €
La rémunération des contractuels	391 000 €
La nouvelle bonification indiciaire	38 005 €
Le régime indemnitaire	732 000 €
Les heures supplémentaires	150 000 €

La durée effective du travail :

Le temps de travail dans la collectivité est basé sur le décret n°2000-815 du 25 août 2000 modifié. Une délibération du Conseil Municipal en date du 20 décembre 2001 acte le principe de l'aménagement et la réduction du temps de travail à 35 heures, déjà en place dans la collectivité depuis 1982 et le contrat de solidarité.
La base de calcul de la durée effective de travail est de 1 607 heures par an. La durée effective de travail est de 35 heures par semaine (pas de jour de RTT). Chaque agent bénéficie de 30 jours de congés annuels.

Ville de
HAYANGE

Le plan prévisionnel des effectifs :

Evolution prévisionnelle des effectifs au 31/12/2017 par filière (hors recrutement à venir)

	2017	2018	2019	2020
Administrative	43	41	40	39
Technique	125	122	120	118
Culturelle	1	1	1	1
Sociale	4	7	7	6
Médico-sociale	7	2	2	2
Animation	3	2	1	1
Sportive	1	1	1	1
Police municipale	5	4	3	3
Total	189	180	175	171

Recrutement prévisionnel au titre de l'année 2018 :
-2 techniciens en remplacement de 2 départs à la retraite
-Stagiairisation d'un emploi d'avenir et d'un contrat unique d'insertion
-renfort à l'accueil de l'Hôtel de Ville

2. Les recettes réelles de fonctionnement

	2016	***2017***	***2018***	***2019***	***2020***
013 Atténuation de charges	515 831 €	264 442 €	235 000 €	235 000 €	235 000 €
70 Produits des services, domaines et ventes diverses	130 395 €	201 791 €	226 800 €	231 336 €	235 963 €
731 Fiscalité directe	5 546 786 €	5 670 431 €	5 714 000 €	5 771 140 €	5 828 851 €
732 Fiscalité reversée	5 982 368 €	5 966 542 €	5 958 900 €	5 899 311 €	5 840 138 €
73 Autres fiscalités	364 564 €	509 635 €	514 731 €	519 878 €	525 077 €
741 Dotation Global de Fonctionnement	1 415 539 €	1 198 667 €	1 202 000 €	993 784 €	944 094 €
74 Autres participations (hors 741)	1 100 342 €	1 101 145 €	1 046 088 €	1 177 960 €	1 154 401 €
75 Autres produits de gestion	327 994 €	295 317 €	293 700 €	329 574 €	336 165 €
76 Produits financiers	537 €	491 €	500 €	500 €	500 €
77 Produits exceptionnels	49 248 €	12 925 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Total recettes réelles de fonctionnement (hors cession d'actif)	15 433 604 €	15 221 386 € -212 218 € -1.4%	15 196 719 € -24 667 € -0.2%	15 163 483 € -33 236 € -0.2%	15 105 370 € -58 113 € -0.4%

Ville de
HAYANGE

a. La fiscalité directe :

La fiscalité directe progresse en 2017 selon 3 facteurs :

-l'évolution forfaitaire des bases de 0.04% fixée par la loi de finances
-la mise en place de la taxe d'habitation sur les logements vacants
-l'évolution physique des bases (0.17% pour la TH et 0.06% pour la TF)

Au titre de 2018, l'évolution des bases est fixée en fonction de l'indice des prix à la consommation harmonisé de l'année n-1 et n-2, soit une hausse de 1.24%. Cela représente un produit fiscal supplémentaire de 44 000 € (en tenant compte des rôles complémentaires de l'année 2017).

	2016	2017	Evol.%	2018
Taxe d'habitation				
Bases	17 820 368 €	17 921 431 €		18 144 224 €
Evolution		101 063 €	0,57%	
dont évolution physique		29 782 €	0,17%	
taux	16,42%	16,42%		16,42%
Produits	2 926 104 €	2 942 699 €		2 979 282 €
Taxe d'habitation Logement vacant				
Bases	477 140 €	514 561 €	7,84%	495 851 €
Evolution		37 421 €	7,84%	
dont évolution physique		35 512 €	7,44%	
taux	0,00%	16,42%		16,42%
Produits	- €	84 491 €		81 419 €
Taxe Foncière				
Bases	17 496 831 €	17 578 158 €	0,46%	17 838 784 €
Evolution		81 327 €	0,46%	
dont évolution physique		11 340 €	0,06%	
taux	14,70%	14,70%		14,70%
Produits	2 572 034 €	2 583 989 €		2 622 301 €
Taxe foncière non bâti				
Bases	34 003 €	35 924 €	5,65%	36 371 €
Evolution		1 921 €	5,65%	
dont évolution physique		1 785 €	5,25%	
taux	86,17%	86,17%		86,17%
Produits	29 300 €	30 956 €		31 341 €
Total produit	5 527 439 €	5 642 135 €		5 714 342 €
Evolution des bases coefficient		1,004		1,0124
ICPH Novembre année n	100,55	101,8		

Le choix de la commune : pas de hausse de la fiscalité.

b. La fiscalité reversée et autres produits fiscaux

Elle correspond aux reversements effectués par la Communauté d'Agglomération au titre de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire, au fonds national de garantie individuelle de ressources et au fonds de péréquation

des recettes communales et intercommunales versés par l'Etat. Elle représente près de 40% des recettes réelles de fonctionnement et ne sont pas dynamiques.

Elle diminue lors des transferts de compétence à l'Agglomération comme en 2018 au titre du transfert des Zones Economiques de St Jacques I et II.

Les autres produits fiscaux s'élèvent à 509 000 € en 2017. Il s'agit principalement de la fiscalité indirecte comme la taxe additionnelle sur les droits de mutation. Son évolution en 2017 (+140 000 €) montre un certain dynamisme sur les opérations immobilières du territoire mais peut subir de forte variation d'une année sur l'autre.

c. Les dotations de l'Etat et les autres participations

La baisse des dotations de l'Etat a eu un impact fort sur le budget de la commune.

DGF	2014	2015	2016	2017			
					Evolution 2017/2016	%	Evolution 2017/2014
Dotation Forfaitaire	1 924 171 €	1 556 074 €	1 198 125 €	961 893 €	-236 232 €	-19,7%	-962 278 €
Dotation de Solidarité Urbaine	170 365 €	170 365 €	170 365 €	194 440 €	24 075 €	14,1%	24 075 €
Dotation Nationale de Péréquation	43 564 €	52 277 €	47 049 €	42 344 €	-4 705 €	-10,0%	-1 220 €
Dotation Global de Fonctionnement	**2 138 100 €**	**1 778 716 €**	**1 415 539 €**	**1 198 677 €**	**-216 862 €**	**-15,3%**	-939 423 €

La commune a perdu près de 1 million d'euro de recette entre 2014 et 2017.
Le Conseil Départemental a modifié les critères d'éligibilité au fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle impactant le budget 2017 de 36 000 €.

Au titre de 2018, la commune devrait voir ces recettes toujours diminuées mais moins fortement sur fait de l'installation d'une seconde borne d'enregistrement des papiers d'identités (CNI et passeport). Par ailleurs, les dépenses d'entretien des voiries et d'entretien des bâtiments publics sont devenues éligibles au fonds de compensation de la TVA.

d. Les autres recettes de fonctionnement

Elle se compose principalement des loyers encaissés sur les immeubles, des redevances d'occupation du domaine public et des remboursements sur rémunération. L'ensemble de ces recettes est assez stable et ne devrait pas connaître de fortes évolutions.

Ville de
HAYANGE

Les revenus des immeubles sont estimés à 285 500 € soit en légère baisse (exceptionnelle) suite à la vacance de l'immeuble rue Clemenceau pour intégrer les services de la Police Nationale après travaux.
Les remboursements sur rémunération liés à la maladie devraient s'élever à 235 000 € et enfin, les produits des services sont stabilisés afin de ne pas pénaliser le pouvoir d'achat des Hayangeois.

Pas de hausse de tarif = préservation du pouvoir d'achat des habitants

3. L'état de la dette et la constitution de l'autofinancement

a. La structure de la dette :

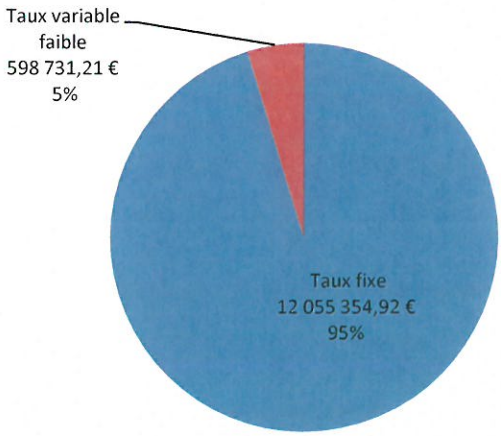

Encours de dette	31-déc
2012	13 591 373 €
2013	12 701 680 €
2014	13 467 788 €
2015	12 508 297 €
2016	11 578 696 €
2017	12 657 086 €

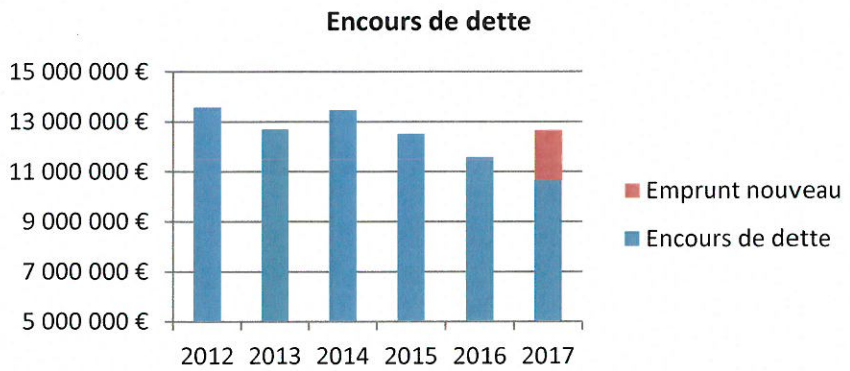

L'encours de dette est en baisse depuis 2014 et ce malgré le financement par emprunt effectué fin 2017 pour la rénovation des 2 places du centre-ville de Hayange.
La dette est extrêmement sécurisée car 95 % de l'encours est à taux fixe et 5% est à taux variable faible (variation du livret A).

b. L'annuité de la dette, la constitution de l'autofinancement :

	2017	2018	2019	2020
Recettes réelles de fonctionnement	15 221 386 €	15 196 719 €	15 163 483 €	15 105 370 €
Dép réelles de fct (hors intérets)	13 906 751 €	14 065 050 €	14 254 548 €	14 040 039 €
Epargne de gestion	1 314 635 €	1 131 669 €	1 314 483 €	1 506 370 €
Intérêts de la dette	455 203 €	457 721 €	405 548 €	434 595 €
Epargne brute	859 432 €	673 948 €	908 935 €	1 071 774 €
Remboursement du capital	921 610 €	1 050 000 €	1 083 907 €	1 213 424 €
Epargne nette	-62 178 €	- 376 052 €	-174 971 €	-141 650 €

L'autofinancement devrait continuer de baisser en 2018 de par les choix forts de la commune pour rénover les voiries et trottoirs, la politique en faveur de la jeunesse (ouverture du local jeune, soutien à l'ACSH pour l'accueil périscolaire) et le développement de la vidéosurveillance.
A compter de 2019, une diminution des dépenses de fonctionnement sera impulsée pour augmenter l'autofinancement brut. La réduction des frais de personnel liée à des congés spéciaux et maladie devrait permettre d'atteindre les objectifs fixés.

c. Le plan pluriannuel d'investissement et son financement

Les choix d'investissement de la commune sont planifiés sur les 3 prochains exercices. Ces travaux pourront être réalisés sans déséquilibrer la situation financière de la commune.

	2017	2018	2019	2020
Investissements	1 406 887 €	2 106 300 €	3 809 800 €	1 000 000 €
dont				
Voirie St Nicolas		450 000 €	- €	- €
Rénovation Place Nicolas Schneider et rue Général de Gaulle		545 000 €	- €	- €
Fensch couverture voirie		450 000 €	2 000 000 €	- €
Place de la Résistance et de la Déportation			1 248 500 €	- €

Autres recettes d'investissement :

	2017	2018	2019	2020
subventions	146 667 €	16 000 €	167 192 €	317 483 €
Autres recettes (10226, 1342, 165)	70 346 €	113 000 €	79 100 €	79 100 €
Cession	0 €	222 500 €		
FCTVA	129 551 €	150 000 €	184 629 €	263 291 €

Ratios et indicateurs	2017	2018	2019	2020
taux épargne brute	5,65%	4,43%	5,99%	7,05%
taux épargne nette	-0,41%	-2,47%	-1,15%	-1,03%
CRD au 31/12	12 657 086 €	11 607 086 €	13 129 175 €	11 995 128 €
capacité de désendettement	14,7	17,2	14,4	11,3
charge de la dette	9,05%	9,92%	9,82%	11,01%

Afin de financer les investissements et notamment la couverture de la Fensch, un emprunt prévisionnel d'environ 2 millions en 2019 est inscrit sur la prospective financière. L'encours de dette sera alors d'environ 12 millions d'euros en fin d'exercice 2020 soit un montant inférieur à l'encours constaté le 1er janvier 2017 (12.7 millions d'euros).

La capacité de désendettement prévisionnelle (année 2018) devrait augmenter entre 2018 et 2020 grâce aux efforts consentis à partir de 2019.

La commune doit faire face à un impératif qui impacte la situation financière de la commune : la consolidation de la couverture de la Fensch. Elle poursuit l'embellissement du cadre de vie et développe les services à la population (par choix et par contraintes réglementaires). Dès 2018 et pour améliorer les indicateurs à partir de 2019, les objectifs seront :
Obtenir les subventions de l'Etat et du Conseil Départemental
Réduire les dépenses générales et de personnel

III. LES PROJETS POUR LA VILLE ET LES HAYANGEOIS

1. Les indicateurs de la commune de Hayange (source fiche DGF 2017)

Socio-économique :

La commune de Hayange s'étend sur 1 221 hectares. La longueur de voirie est de 52 821 mètres. Elle compte 15 956 habitants dont 2 568 habitants âgés de 3 à 16 ans.

Le total des logements soumis à la taxe d'habitation est de 6 987 pour un nombre de logements sociaux de 1 375. Le taux de logements sociaux est donc de 19.68%. A noter que la commune de Hayange n'est pas prélevée au titre de l'insuffisance de logements sociaux car elle bénéficie de la Dotation de Solidarité Urbaine.

Le revenu par habitant est de 11 804 € alors que la moyenne de la strate démographique est de 14 834 €. Le nombre de foyers bénéficiant de l'Aide Personnalisée au Logement est de 3 137.

Richesse et fiscalité :

Le potentiel fiscal par habitant composé des 4 taxes est de 1 088 € contre 1 070 € pour les communes de la strate. Ce chiffre est à relativiser de par le transfert de l'ex taxe professionnelle (aujourd'hui Cotisation Foncière des Entreprises et Cotisation sur la Valeur Ajoutées des Entreprises) à la communauté d'agglomération du Val de Fensch, et d'autre par le caractère industriel du bassin de la Fensch. Aujourd'hui cet indicateur de richesse ne reflète pas le niveau de ressources de la commune.

Le potentiel financier qui correspond au potentiel fiscal majorée des dotations d'Etat est de 1 163 € et, inférieur à celui de la strate (1 190 €). Cela signifie que l'Etat donne moins à la commune de Hayange malgré un territoire industriel sinistré.

La pression fiscale sur la commune est inférieure aux autres communes de la strate. L'effort fiscal se situe à 1.129 contre 1.187. Cet indicateur tient compte des taxes ménages sur le territoire (agglomération comprise) dont la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
Le produit fiscal par habitant est de 354 € en 2016 contre 546 € pour les communes de même strate.

2. Les projets pour la commune : l'amélioration et le développement des services publics

L'entretien et la sécurisation du patrimoine bâti :

La ville de Hayange continuera à entretenir son patrimoine et soutiendra les actions en faveur d'économies réelles d'énergie. Par le soutien aux associations et par le travail en régie des services municipaux, le maintien du patrimoine bâti et sa sécurisation contre les intrusions également est un plus pour les usagers et le monde associatif.

- Subvention Equipement Tennis Club Hayange pour le remplacement système d'éclairage 5 000 €
- Entretien du patrimoine et des espaces verts : crédits de fonctionnement service des ateliers municipaux 615 100 €
- Installation d'alarme complexe Régine CAVAGNOUD et COSEC Marspich 8 000 €

Etat Civil :

La commune va mettre en œuvre la liaison internet avec les services de l'Etat pour les échanges des données d'Etat Civil. La prise en charge des PACS (pacte civil et de solidarité). La numérisation des actes d'Etat Civil devrait également être réalisée en 2018 afin de faciliter leur accès par le service et l'usager.

- Numérisation des actes d'état-civil : 16 000 €

Les Ecoles et le périscolaire :

La rénovation des écoles va se poursuivre notamment l'installation de sols souples. Le renforcement du réseau de communication va permettre aux enseignants de mieux utiliser les équipements informatiques. La commune soutiendra de nouveau l'ACSH dans la gestion de l'accueil périscolaire pour faire face à la suppression des emplois aidés.

- Installation sols souples école Coccinelles 30 000 €
- Equipement informatique des écoles 14 000 €
- Service de transports scolaires 141 500 €
- Accueil périscolaire 750 000 €

L'animation de la Ville :

La ville continuera à organiser les fêtes traditionnelles et renouvellera l'exposition de peinture. Tout au long de l'année, les animations feront vivre la commune, qu'il s'agisse de la fête printanière, des bals populaires ou des fêtes de fin d'année.

- Actions et animations culturelles 178 200 €

L'action en faveur de la jeunesse :

Outre le soutien apporté à l'ACSH dans le cadre des animations lors des vacances scolaires et des mercredis après-midi, la jeunesse verra l'installation du local jeune, un nouveau service pour les jeunes de 11 à 17 ans. Diverses animations seront proposées à ce public.

La rénovation de la voirie et des trottoirs :

La commune continuera de façon soutenue à rénover les voiries et les trottoirs pour sécuriser leur utilisation par les usagers. L'enveloppe 2018 devrait se situer entre 350 000 € et 400 000 €.

- Entretien des trottoirs (rue Verdun et rue Poincaré) 150 000 €
- Entretien des voiries : 250 000 €

  Parking place Saint Jean
  Rue de la Minière et impasse de la Minière
  Parking école Coccinelles
  Rue Jeanne d'Arc
  Rue de Leyrange
  Rue du Bruhl

Les associations et le CCAS :

La commune maintiendra en 2018 son niveau de subventions auprès des associations au service de tous les usagers et développera les outils mis à leur disposition. Le CCAS verra également sa subvention de fonctionnement maintenue pour les services rendus auprès des personnes en difficulté et des personnes âgées.

- Installation d'un auvent au complexe du Foot Konacker 20 000 €
- Mise en peinture plafond du complexe Régine Cavagnoud 17 000 €
- Construction d'un boulodrome Marspich 100 000 €

3. Les projets d'équipement

L'embellissement de la ville :

La rénovation de la voirie de St Nicolas verra sa 3ème phase terminée durant l'année 2018. Outre l'entretien courant des voiries, le souhait de la municipalité est de rénover les Places Schneider et la place de la Résistance et de la Déportation. Le rue du Général de Gaulle sera réhabilitée parallèlement. Enfin, le rue Ambroise Croizat devrait être réaménagée en 2018.

- 3ème phase voirie Saint Nicolas 450 000 €
- Place Nicolas Schneider 545 000 €
- Place de la résistance et de la déportation (1ère année) 450 000 €
- Aménagement voirie Ambroise Croizat 80 000 €

Le programme de subventions aux particuliers dans la cadre de la rénovation des façades d'immeubles se poursuivra en 2018 (25 000 €).

La sécurité des Hayangeois :

Suite à des études sur la réhabilitation de la place de l'Hôtel de Ville, la couverture de la Fensch doit être consolidée impérativement afin d'éviter un risque d'effondrement.

- Rénovation de la couverture de la Fensch (2 000 000 € crédit de paiement 2019)

L'installation de caméras de vidéo protection sera amplifiée pour la sécurité de tous. Parallèlement, le renforcement de nos réseaux informatiques permettra une meilleure réponse de tous les services publics de la Ville.

- Renforcement vidéo protection 34 000 €

Le maintien et le développement de nos services publics :

La rénovation des 2 places autour de l'Hôtel de Ville améliorera l'accès aux services publics qu'il s'agisse de l'Hôtel de Ville et des services du Centre des Finances Publiques, aujourd'hui regroupés au sein du même bâtiment.

Les travaux de l'ancienne trésorerie vont permettre à la Ville de préserver le commissariat de police au plus près de nos concitoyens.

- Rénovation locaux ancienne trésorerie 150 000 €
- Rénovation locaux police municipal 11 000 €